



Commission des Psychologues



**Compte rendu de la réunion  
plénière du 16 juin 2017**

.be

## Présidence de l'Assemblée plénière

Présence	Fonction	Nom de Famille	Prénom		Langue
✓	Présidente	Henry	Catherine		FR
	Président suppléant	Allaert	Alexander		NL

## Membres de l'Assemblée plénière

Présence	Secteur	Nom de Famille	Prénom	Association professionnelle	Mandat	Vote	Langue
----------	---------	----------------	--------	-----------------------------	--------	------	--------

### MEMBRES NÉERLANDOPHONES

✓	Recherche	Proost	Karin	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Recherche	Verhofstadt	Lesley	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
	Recherche	Uzieblo	Katarzyna	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Recherche	Van Hoof	Elke	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
✓	Travail & Organisation	De Witte*	Karel	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Travail & Organisation	Schouteten	Jo	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
	Travail & Organisation	Van Lishout	Bie	BFP-FBP	Effectif	x	NL
✓	Travail & Organisation	Van Daele	Judith	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
	Education	Plasschaert	Lien	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Education	Ryckaert	Ilse	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
✓	Education	D'Oosterlinck	Patrick	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Education	Lietaert	Leen	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
✓	Clinique	Lowet**	Koen	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Clinique	Hilderson	Michaël	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
✓	Clinique	Van Daele	Tom	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Clinique	Delfosse	Lynn	BFP-FBP	Suppléant	x	NL

### MEMBRES FRANCOPHONES

	Recherche	Fouchet	Philippe	BFP-FBP	Effectif	x	FR
✓	Recherche	Blavier	Adélaïde	BFP-FBP	Suppléant	x	FR
✓	Recherche	Rozenberg	Alain	APPPSY	Effectif	x	FR
	Recherche	Widart	Frédéric	APPPSY	Suppléant	x	FR
✓	Recherche	Ucros	Claudia	UPPSY	Effectif		FR
	Recherche	Mathieu	Bernard	UPPSY	Suppléant		FR
	Travail & Organisation	Laermans	Christine	BFP-FBP	Effectif	x	FR
	Travail & Organisation	Parisse	Johan	BFP-FBP	Suppléant	x	FR
✓	Travail & Organisation	Laloo	Julie	BFP-FBP	Effectif	x	FR
✓	Travail & Organisation	Penxten	Jerry	BFP-FBP	Suppléant	x	FR
✓	Travail & Organisation	Drory	Diane	APPPSY	Effectif		FR
	Travail & Organisation	Robin	Didier	APPPSY	Suppléant		FR
	Travail & Organisation	Hanquet	Chantal	UPPSY	Effectif		FR
✓	Travail & Organisation	Gontier	Alain	UPPSY	Suppléant		FR

✓	Education	Frenkel	Stephanie	BFP-FBP	Effectif	x	FR
	Education	Cassiers	Marie-Claude	BFP-FBP	Suppléant	x	FR
✓	Education	Lenzen	Brigitte	APPPSY	Effectif	x	FR
	Education	Rauïs	Françoise	APPPSY	Suppléant	x	FR
	Education	Defossez	Philippe	UPPSY	Effectif		FR
	Education	Declercq	Violaine	UPPSY	Suppléant		FR
✓	Clinique	Chauvier	Pauline	BFP-FBP	Effectif	x	FR
	Clinique	Vassart	Quentin	BFP-FBP	Suppléant	x	FR
	Clinique	Haot	Patrick	BFP-FBP	Effectif	x	FR
	Clinique	Gerard	Emilie	BFP-FBP	Suppléant	x	FR
✓	Clinique	Nadeau	Chloë	BFP-FBP	Suppléant		FR
	Clinique	De Keuleneer	Alain	APPPSY	Effectif		FR
✓	Clinique	Florence	Jean	APPPSY	Suppléant		FR
	Clinique	Kestemont	Paul	UPPSY	Effectif		FR
✓	Clinique	Vermeulen	Martine	UPPSY	Suppléant		FR

Les membres effectifs (ayant droit de vote ou consultatifs) peuvent toujours siéger à une séance plénière. Un membre suppléant ne participe que si le membre effectif ayant droit de vote ou un membre consultatif de son

association professionnelle et de son groupe linguistique ne peut siéger. Le suppléant ne peut voter que s'il remplace un membre effectif ayant droit de vote.

\***Karel De Witte** a été élu en tant que **secrétaire** par l'assemblée plénière et sera dénommé comme tel dans ce rapport.

\*\***Koen Lowet** a été élu en tant que **trésorier** par l'assemblée plénière et sera dénommé comme tel dans ce rapport.

## Membres du personnel

Présence	Fonction	Nom de Famille	Prénom	Psychologue	Langue
✓	Directeur	Van Rossen	Edward	x	NL
✓	Assistante de direction	Stoz	Maryse		FR
✓	Collaboratrice administrative	Chiriboga	Lorena		FR
✓	Collaboratrice communication & projets	Vereecke	Evelyne	x	NL
✓	Collaboratrice au service de déontologie	de Mûelenaere	Marie-Caroline	x	FR
	Collaboratrice au service de déontologie	Vranken	Emily	x	NL
	Collaboratrice administrative	Van de Veire	Peggy	x	NL
	Collaborateur administratif	Sansbury	Dorian		NL
✓	Collaborateur communication	Dujardin	Jonathan		FR

# ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la réunion**
2. **Rapport de la réunion du 17/03/2017**
3. **Renouvellement du mandat du Président et du Président suppléant**
4. **Enregistrements : situation actuelle**
5. **Demandes d'agrément**
6. **Approbation rapport annuel et rapport financier**
7. **Formalisation des avis aux ministres**
8. **Avis au ministre concernant la modification du code en ce qui concerne le secret professionnel, et notification d'autres points critiques**
9. **Mission groupe de travail réécriture du code**
10. **Comité Recommandations**
11. **Lettres ouvertes de Cobes-Copel, UPPCF et un autre groupement de psychologues**
12. **Budget 2017 & projection 2018**
13. **Conseil disciplinaire : situation actuelle et nomination des Présidents suppléants**
14. **Futur comme Ordre : situation actuelle**
15. **Projets de recherche**
16. **Fin de la réunion**

## 1. Ouverture de la réunion

La Présidente ouvre la réunion.

## 2. Rapport de la réunion du 17/03/2017

Alain Rozenberg émet deux remarques. Il souhaite en premier lieu reformuler son intervention lorsque le point sur le budget fut abordé lors de la réunion plénière de mars de la façon suivante : "Dans l'hypothèse où nous passons vers la structure ordinale, il conviendrait de commencer déjà à budgétiser ou à provisionner pour l'achat d'un bien immobilier". (Le premier point étant articulé au second dans le rapport de mars.)

La deuxième remarque d'Alain Rozenberg concerne le code de déontologie et le secret professionnel. Pendant la plénière du mois de mars, le Président suppléant soulignait deux problèmes :

1. Il existe une confusion entre le secret professionnel et le devoir de discrétion.
2. Les exceptions concernant le secret professionnel sont formulées de manière trop stricte.

Il rappelait également l'historique du code et les efforts du groupe de travail pour élaborer des propositions d'amélioration. Deux propositions avaient été élaborées et distribuées au sein du groupe de travail : (1) une proposition de réécriture en profondeur par T. Moreau et (2) une proposition "light" du Président suppléant.

Alain Rozenberg souhaite, dans le rapport de la plénière du mois de mars, plutôt que de donner un sentiment d'avoir dû choisir entre la proposition de Thierry Moreau ou la proposition light de notre Président suppléant, Alexander Allaert, ajouter la clarification suivante en reprenant les mots de ce dernier dans un e-mail transmis le matin même : « La Plénière a décidé d'avancer avec la proposition light parce que l'article 12 doit être corrigé et la confusion entre le secret professionnel et le devoir de discrétion doit être écartée du code ».

Après les adaptations apportées au rapport, celui-ci sera approuvé.

La Présidente précise que la version de Thierry Moreau se voulait plus pédagogique en apportant de l'information aux non-juristes, alors que celle du Président suppléant, plus synthétique, sera accompagnée d'explications pour la mise en applications des textes.

Alain Rozenberg souhaite aborder le suivi de l'audit sur le fonctionnement de la Commission qui est actuellement en cours, ce point n'ayant pas été repris à l'Ordre du jour. La Présidente informe la Plénière que les conclusions seront remises le 7 juillet. Le suivi sera fait par la suite.

Le Secrétaire reprend le terme d'"audit" et préfère utiliser le terme donné par le Bureau de "projet d'accompagnement".

La Présidente demande l'accord de la Plénière pour l'enregistrement audio de la réunion dans le but de pouvoir assurer la retranscription d'une façon la plus conforme possible. Pas d'objection enregistrée.

Par ailleurs, dans un but d'apporter un caractère plus concret à la Commission des Psychologues, le nouveau collaborateur en communication, Jonathan Dujardin, va prendre quelques photos pendant la réunion. Pas d'objection enregistrée.

Le Directeur poursuit en présentant Jonathan Dujardin, nouveau collaborateur engagé à temps plein en communication.

### 3. Renouvellement du mandat du Président et du Président suppléant

Les mandats de la Présidente et du Président suppléant ont été reconduits par arrêtés royaux émanant du Ministère pour une période de quatre ans.

[Retrouvez l'Arrêté royal concernant le mandat de la Présidente](#)

[Retrouvez l'Arrêté royal concernant le mandat du Président suppléant](#)

### 4. Enregistrements : situation actuelle

Nombre de personnes enregistrées pour 2017	± 12 324
Nouvelles demandes approuvées depuis le 1 décembre 2016 pour 2017	833
Nombre de dossiers incomplets (documents et/ou paiement)	45
Nombre de dossiers à juger lors de cette Réunion Plénière	17
Nombre de dossiers restant à traiter pour 2017	15
Total de nouveaux dossiers depuis le 1er décembre 2016 pour 2017	910

### 5. Enregistrements : situation actuelle

La Plénière doit prendre une décision sur 17 demandes qui n'ont pas été approuvées. Le tableau ci-dessous en donne un aperçu. La liste détaillée des dossiers se trouvait dans l'annexe distribuée aux membres de la Plénière. [Plus d'informations sur les critères et la procédure sur notre site internet.](#)

<b>Nombre total</b>	<b>17</b>	<b>Approuvé</b>	<b>Rejeté</b>
Dont sur la base de ...			
• Attestation belge d'équivalence à un diplôme repris dans la loi du 8 novembre 1993	4	4	0
• Agrés comme psychologue par une autorité compétente reprise dans la banque de données 'regulated professions' de l'Union Européenne	5	5	0
• Diplôme français ou allemand donnant automatiquement accès dans ce pays à l'exercice de la profession en tant que psychologue	0	0	0
• Diplôme universitaire en psychologie + preuve(s) d'au moins 1 ans équivalent temps plein d'expérience professionnelle en tant que psychologue au cours des dix dernières années	2	2	0
➤ Suite à l'approbation d'un dossier présenté lors de cette réunion, un maximum de neuf semaines de congé par an a été décidé comme référence pour les dossiers futurs à approuver.			
• Autres dossiers	6	1	5

Les personnes qui ont introduit les demandes rejetées, vont recevoir une explication détaillée de tout ce qu'ils peuvent faire pour obtenir l'agrément après l'Assemblée plénière. Le plus souvent, ces demandes sont approuvées après avoir fourni des preuves additionnelles.

[Plus d'informations à ce propos sur notre site internet.](#)

## 6. Approbation rapport annuel et rapport financier

### Le rapport financier

Les résultats des chiffres 2016 proviennent du comptable. Pour une meilleure transparence, le rapport du comptable a été transféré à tous les membres de la Plénière mais, pour faciliter la lecture et la comparaison des chiffres, un document Excel a été préparé par le staff où les différences entre les chiffres budgétés et la réalité observée sont expliquées.

Les points à relever sont ceux pour lesquels nous observons une différence.

#### Les coûts opérationnels

Les coûts opérationnels ont été moins importants que prévu. Certains travaux prévus n'ont pas été effectués et le début du projet de rénovation de la base de données a été reporté. Les coûts liés au personnel sont restés dans les limites fixées par la Commission. Nous sommes actuellement dans une politique d'expansion du personnel. Donc, des coûts plus importants devront être prévus pour l'année prochaine notamment suite à l'engagement du collaborateur en communication et des deux greffiers, et à l'investissement dans la nouvelle base de données.

#### Les produits opérationnels

Sur la base des cotisations perçues, nous avons reçu près de 100 000 EUR en plus que prévu. Cela est lié à l'augmentation du nombre de demandes et au nombre de renouvellements tardifs qui doivent s'acquitter de 15 EUR supplémentaires.

Puisque la politique actuelle de la Commission est une politique d'investissement, une perte d'environ 330 000 euros avait été budgétée. Toutefois, grâce à ces investissements, la Commission arrive à fournir une meilleure prestation, on observe donc une augmentation des demandes d'enregistrement qui ont limité de moitié la perte budgétée. Cette perte sera prélevée des réserves dont dispose la Commission et correspond à la somme dépensée pour le colloque.

Le Directeur et le Trésorier vont faire une mise à jour du budget pour septembre sur la base de ces chiffres et de la location des nouveaux bureaux et proposer un budget pluriannuel concret.

Suite à une intervention d'Alain Rozenberg, il est précisé que rien n'a été utilisé pour les projets de recherche en 2016 puisqu'ils commencent cette année.

En ce qui concerne le budget alloué aux Conseils Disciplinaires, il sera encore important en 2017 puisqu'il faut apurer le retard accumulé dans le traitement des plaintes. Les présidents et les membres du Conseil reçoivent des indemnités selon [l'arrêté royal en vigueur](#) soit 150 EUR entre trois et six heures et 300 EUR à partir de six heures et plus.

### Le rapport annuel

Le service communication a finalisé le rapport et l'a transmis à tous au courant du mois de mai. La majeure partie des feedbacks reçus ont été intégrés au rapport ou pris en compte pour le rapport de l'année prochaine.

Aucune mention des lettres ouvertes n'a été faite dans le rapport 2016, comme demandé par le Bureau, car celles-ci nous ont été adressées début 2017. Toutefois, nous avons gardé en tête les critiques émises en élaborant le contenu. C'est la raison pour laquelle une attention particulière a été apportée à la transparence et à la transmission d'un maximum d'informations.

Ce rapport sera diffusé par voie électronique via la newsletter aux psychologues et quelques exemplaires seront imprimés pour les distribuer aux parties prenantes.

Sous le chapitre « Déontologie », le contenu a été enrichi suite au changement d'orientation du service de déontologie d'investir plus de temps dans les questions d'ordre collectif et de suspendre les réponses aux questions individuelles pour une période indéterminée. Les obstacles rencontrés par le service en répondant aux questions individuelles ont été mis en lumière.

Le service de déontologie intervient et explique que, depuis quelques temps, il y a une forte augmentation du nombre de questions et de leur complexité. Il est dès lors utile de pouvoir prendre un moment pour se questionner sur la manière dont les deux collaboratrices du service de déontologie vont réorienter le service qu'elles proposent dans la continuité des missions de la Commission des Psychologues. En outre, le service souligne l'important écart entre les missions que le service s'est fixé, à savoir informer les psychologues de façon neutre et les attentes des psychologues qui souhaitent que le service prenne position ou valide des pratiques. La décision de suspendre les réponses individuelles a donc un double objectif, limiter la frustration grandissante et faire profiter à l'ensemble des psychologues du travail de recherche entrepris pour une question individuelle via la rédaction de textes.

Pour supporter le changement d'orientation du service de déontologie, le site internet sera adapté dans ce sens afin de fournir les pistes permettant de trouver une réponse aux questionnements individuels et afin de faire référence aux instances compétentes (SOS enfant, cellule pour le droit des patients, etc.)

Certaines questions individuelles pourront dès lors être renvoyées aux trois associations professionnelles qui offrent un service de réponse à ces questions pour leurs membres.

Cette décision de changement d'orientation, le rapport financier et le rapport annuel sont approuvés par l'Assemblée Plénière.

## **7. Formalisation des avis aux ministres**

Le Secrétaire fait une proposition afin de limiter la confusion sur la transmission des avis au Ministre. Il propose donc de fonctionner selon un système de numérisation des avis qui sont transmis au Ministre et de les publier sur le site de la Commission.

Cette proposition est approuvée par l'Assemblée Plénière.

## **8. Avis au ministre concernant la modification du code en ce qui concerne le secret professionnel, et notification d'autres points critiques**

Suite à la décision de l'Assemblée Plénière prise en mars de suivre la proposition light de réécriture du code afin de corriger l'article 12 et supprimer la confusion entre secret professionnel et devoir de discrétion, le service de déontologie et notre Président suppléant se sont réunis afin de relire les textes et de prendre en compte les remarques de nos experts juridiques sur la version émise déjà un an auparavant. Suite à cela, une proposition a été établie et envoyée aux membres du groupe de travail de réécriture afin d'avoir un feedback sur les questions qui persistaient. Puisque des

remarques importantes ont été faites, il sera proposé au groupe de travail de se réunir quelques fois pour élaborer un avis à la Plénière qui le transmettra officiellement au Ministre selon la proposition du Secrétaire suggérée ci-dessus.

Le groupe de travail devra par ailleurs travailler sur deux autres propositions qui ont été émises entre temps. Thierry Moreau a écrit et transmis une proposition au ministre qui l'a rejeté et qui a lui-même, via son administration, rédigé une contre-proposition.

Les trois propositions devront donc être analysées par le groupe de travail pendant ces réunions.

Les membres du groupe recevront au courant de la semaine prochaine les trois propositions à analyser avec un Doodle pour fixer les réunions.

Pour rappel, les participants à ce groupe de réécriture sont :

#### Pour la FBP

- Elke Michiels
- Hilde Colpin
- Karel Mampuy
- Isabelle Fransolet
- Adélaïde Blavier
- Karel De Witte
- Pierre Nederlandt

#### Pour L'APPPsy

- Geneviève Monnoye
- Alain Rozenberg
- Xavier Renders (en tant que suppléant)
- Thierry Moreau (en tant qu'expert externe)

Le Président suppléant sera présent également.

L'UPPSY n'était pas représentée dans le groupe car, au moment de la constitution du groupe, seules les représentations effectives ont été prises en compte. Afin de rétablir l'équité, Martine Vermeyleen participera également au groupe de réécriture du code.

Désormais, afin de faire avancer le travail du groupe de travail, le Directeur sera chargé de la gestion du groupe. Cette gestion consiste à soutenir le groupe de travail et à faciliter les contacts avec les cabinets afin de s'assurer que le groupe de travail puisse formuler un avis à la Plénière et que cet avis soit suivi par la Plénière, le ministre Borsus et finalement le conseil des ministres. Les décisions prises et approuvées par la Plénière seront alors proposées au Ministre.

Même si l'Assemblée Plénière a voté pour continuer selon la version light du Président suppléant, ce sera également l'occasion de passer en revue tous les autres articles qui se trouvent dans le chapitre III et qui posent problème au niveau juridique et d'évaluer la façon dont ils peuvent être adaptés.

Alain Rozenberg craint qu'un texte trop juridique et concis ne soit pas lisible par tous et que cela engendre un afflux de questions vers la Commission. La Présidente, en sa qualité de juriste, souligne l'importance qu'un texte soit clair et synthétique afin de limiter les interprétations. Les explications se trouveront en annexe au texte initial et pourront guider les psychologues.

Adélaïde Blavier rappelle ici le rôle des associations et des universités qui doivent former les étudiants à la lecture et à la compréhension de ce genre de textes juridiques. Il serait peut-être intéressant de repenser le système éducatif dans ce sens et d'envisager des formations complémentaires au niveau des associations professionnelles.

## **9. Mission groupe de travail 'Réécriture du code'**

Toutes les informations ont été transmises dans le point précédent. Le point 9 de l'Ordre du jour est considéré comme déjà traité et ne sera pas développé davantage.

## **10. Comité 'Recommandations'**

Pour rappel, l'objectif de ce groupe de travail était de donner des avis collectifs, publiés au nom de la Commission des Psychologues, dans le but d'aider la collectivité.

Suite aux lettres ouvertes, ce projet avait été suspendu. Aujourd'hui, la question est de savoir si on peut relancer ce groupe de travail.

Les membres qui avaient remis leur candidature pour participer au groupe de travail sont :

- Pauline Chauvier
- Karel De Witte
- Lien Plasschaert
- Adélaïde Blavier
- Brigitte Lenzen
- Didier Robin

Martine Vermeulen et Chloé Nadeau émettent le souhait de participer à ce groupe à titre de volontaire.

L'Assemblée Plénière questionne à nouveau la dénomination du groupe. Le Directeur propose de lancer le groupe avant de se pencher sur une nouvelle dénomination. Il est convenu de le lancer en septembre.

Pauline Chauvier propose d'ajouter au rapport de la réunion le document "Comité Recommandation" envoyé le 3 février 2017 par le service déontologie qui détaillait le fonctionnement du groupe et la façon dont il était constitué. Emily Vranken sera responsable du groupe en l'absence de Marie-Caroline de Mûelenaere qui sera en congé maternité prochainement.

## **11. Lettres ouvertes des psychologues**

Début 2017, trois lettres ouvertes ont été adressées à la Commission : une de Copel-Cobes via la poste, une de l'UPPCF via la poste également et une émanant d'un groupe informel de psychologues (ci-après dénommée « lettre ouverte compsy ») dont les porte-paroles sont Mme Aquino, Mme Coppens & Mr Boussart). Cette dernière n'a pas été adressée directement à la Commission des Psychologues, mais diffusée via le site internet Alterpsy et sa newsletter.

Les thèmes principaux abordés dans ces différentes lettres se chevauchent partiellement et concernent essentiellement les thèmes suivants 'transparence', 'notre fonctionnement', 'notre partialité' et 'le risque de conflit d'intérêt', 'notre organisation', 'le manque de représentativité et de

démocratie'. Les avis seraient pris sans concertation avec les psychologues agréés à la Commission.

Les demandes formulées explicitement dans la lettre du groupe de psychologues informels étaient les suivantes :

1. Plus de transparence grâce, par exemple, à la publication de comptes-rendus.
2. Mécanisme de concertation pour l'ensemble des psychologues agréés.
3. Avis consultatifs émis aux autorités accessibles à tous les psychologues agréés.
4. Signaler que l'affiliation à une association professionnelle permet une représentativité au sein de la Plénière.

À la fin de la lettre du groupe informel « lettreouvertecompsy », il y avait un appel à signer la lettre et à retarder le paiement de la cotisation, ou à signer la lettre et ne pas payer la cotisation ou encore à simplement signer la lettre si le psychologue avait déjà payé.

Suite aux lettres ouvertes, certaines démarches ont déjà été prises. D'autres doivent encore être mises en place. Ci-dessous une vue d'ensemble des mesures prises et envisagées :

- Des notes au Ministre et un entretien avec les associations professionnelles agréées.
- Une newsletter qui vient clarifier les malentendus.
- Plusieurs publications sur Facebook reprenant les thèmes de la newsletter. Le site internet : plusieurs pages ont été ajoutées et adaptées.
- Une aide à la lecture avec des éclaircissements sur la déontologie ou d'autres législations sur le site internet.
- Une réécriture des informations concernant les dossiers patients avec une introduction sur la Loi 'Droits du patient'. Publication du rapport financier 2015 et du rapport 2016 sur le site internet. Publication prévue du budget pluriannuel.
- Suppression de l'onglet « plainte » du menu général du site internet.
- Adaptation de la structure de la page « Avez-vous une plainte ? » en différentes étapes : discussion avec le psychologue, médiation et en dernier dépôt d'une plainte auprès du Conseil disciplinaire.
- Publication prévue des comptes rendus de la plénière sur le site internet.
- Présentation des membres siégeant (photo, association, mandat, bref parcours professionnel) sur le site internet. Statistiques des plaintes et des questions déontologiques dans le rapport annuel. A l'avenir, un suivi approfondi à ce niveau sera fait avec l'aide des greffiers qui nous communiqueront les chiffres régulièrement. Ajout de l'avis de la minorité dans les comptes-rendus de plénière et dans les avis au Ministre (à partir de l'expression dissidente d'au moins deux membres effectifs).
- Enregistrements audios des réunions pour une meilleure transcription des comptes-rendus.

Ci-dessous la chronologie de nos échanges avec les auteurs :

- **Début février** : réponse par écrit aux divers auteurs avec une proposition d'entretien
- **Le 24 février** : entretien avec les porte-paroles, en présence de la Présidente, du Directeur et d'Evelyne Vereecke
- **Le 4 avril** : demande d'un 2e entretien de la part des porte-paroles du groupe informel dans le but de savoir ce dont il avait été discuté à la réunion Plénière de mars.
- **Le 18 avril** : réponse négative par lettre au nom de la Présidente et du Bureau, signé par le Directeur puisque la Plénière de mars n'avait eu lieu dans son entièreté et que suite au premier

entretien, l'impression renvoyée à l'extérieur par le groupe informel « lettreouvertecompsy » n'était pas correcte ni respectueuse. Une réponse complète leur a toutefois été apportée par courrier en expliquant les démarches prévues ou déjà prises suite aux lettres ouvertes. Le 14 juin : réaction de « lettreouvertecompsy ». Selon eux, les changements proposés ne traitent pas les problèmes en profondeur. Ils maintiennent des demandes précédemment faites telles qu'une meilleure représentativité de l'ensemble des psys et souhaitent un retour de la Plénière et du Ministre de tutelle qui a également été interpellé.

Diane Drory demande de préciser le nombre de personnes qui ont signé la lettre du groupe informel « lettreouvertecompsy » afin de souligner l'ampleur du mouvement et précise que beaucoup de ces signataires ne font partie d'aucune association. Après vérification, 395 personnes ont apposé leur nom au bas de la lettre du groupement informel.

Le Trésorier reprend et ajoute que puisque la majeure partie des signataires ne se sont pas affiliés à une association professionnelle, on peut supposer qu'il s'agit, entre-autre de personnes mal informées sur le fonctionnement de la Commission.

Tom Van Daele répond aux critiques sur la représentativité en rappelant la possibilité à tous de s'inscrire à une association professionnelle (agrée) pour être élu en tant que représentant et faire porter sa voix et rappelle notre attachement au Ministre de tutelle pour tous les changements exigés.

Julie Laloo pense que nous devrions communiquer d'une seule voix vers l'extérieur, ce qui n'est pas le cas actuellement. Il est plus intéressant de réunir nos forces pour défendre les psychologues poursuit-elle.

Alain Rozenberg affirme qu'en rassemblant deux des trois lettres, un peu moins de 1000 personnes auraient signé pour demander des changements. Il trouve intéressant de pouvoir sonder la satisfaction auprès de tous les psychologues agréés car seulement une petite proportion est représentée à la Commission. L'idée du consensus n'est pas forcément une bonne idée, selon lui. Les différences doivent pouvoir être entendues.

Martine Vermeylen perçoit les lettres ouvertes comme des réactions sur une menace ressentie par les psychologues envers la nouvelle loi De Block. Peut-être que la Commission a pu être considérée comme défendant cette loi, ce qui explique que les lettres ont été adressées à la Commission même. La Présidente reprend en rappelant que la Commission est une structure qui dépend du pouvoir public et que la Commission n'a pas d'autres libertés que celles fixées lors de sa création : l'agrément du titre et la protection du titre. Tant que nous ne sommes pas un Ordre indépendant, nos missions sont assez restreintes. Elle propose de démultiplier la communication afin de limiter ces incompréhensions.

Brigitte Lenzen, qui est régulièrement en contact avec les psychologues qui travaillent dans les hôpitaux ou les centres de santé mentale, fait part de la grande souffrance que ressentent ses collègues maltraités par certains médecins qui attendent de la Commission d'être entendus, pris en considération et d'être défendus. Selon elle, la tâche de la Commission est de défendre les psychologues et ce notamment grâce au code de déontologie.

Le Trésorier corrige les propos de Brigitte Lenzen en précisant que le rôle de la Commission n'est absolument pas de défendre les psychologues. C'est le rôle des associations. Si une telle communication erronée est transmise, elle explique le non-fondement des lettres ouvertes.

Le code de déontologie a une double fonction de protection souligne Adélaïde Blavier. Celle de protéger le psychologue et celle de protéger le client. Selon elle, les psychologues ont des attentes erronées par rapport à ce que la Commission peut leur apporter. Le rôle de la Commission pour ces questions est de renvoyer vers les associations.

L'augmentation de la cotisation associée à une mauvaise perception des missions de la Commission vient nourrir l'insatisfaction des psychologues qui ne voient pas l'intérêt de s'enregistrer.

Alain Rozenberg veut notifier que certaines formulations, reprises dans le rapport d'activité par exemple, peuvent heurter les psychologues. Il reprend notamment l'idée de "délation" qui peut transparaître à certains moments. Pour lui, il y a un gros travail à faire pour améliorer la communication.

Claudia Ucros demande s'il y a une différence du nombre d'affiliations aux associations entre les francophones et les néerlandophones. Cela pourrait être précisément quantifié si les associations transmettaient leurs listes à la Commission.

Nous ne pouvons perdre de vue les différences culturelles entre les deux communautés linguistiques. Les sensibilités peuvent différer entre elles. Evelyne Vereecke rappelle que c'est la raison pour laquelle la Commission a engagé un nouveau collaborateur francophone car on observe que les attentes communicationnelles ne sont pas identiques de part et d'autre de la frontière linguistique. Il serait alors opportun de reprendre le même contenu mais dans un style différent. Les différences exprimées dans les lettres ouvertes peuvent dès lors être prises comme une inspiration pour faire avancer les choses et pour améliorer certains points de notre fonctionnement.

Le service de communication se penchera également sur un projet plus large pour que la communication de la Commission des Psychologues soit plus transparente et plus humaine. Tous les axes seront étudiés autant au niveau du site internet, des courriels, des lettres et des imprimés émanant de la Commission. Une séparation claire entre la communication des Conseils Disciplinares et de la Commission sera également envisagée.

En ce qui concerne la publication des comptes-rendus de la plénière sur notre site, l'idée est d'optimiser le format pour accroître la compréhension.

Le format utilisé en interne sera identique à celui publié. Les informations confidentielles ne seront pas forcément omises mais traitées individuellement. Les comptes-rendus seront publiés après approbation à la Plénière.

Pauline Chauvier reprend la demande des auteurs de la lettre ouverte du groupe informel « lettreouvertecompsy » qui est d'avoir une réponse de l'Assemblée Plénière et demande quelle est l'action qui sera entreprise dans ce sens.

Le service communication demande à la Plénière de fournir le motif de cette réponse.

Le Trésorier propose de répondre que nous avons bien pris en compte ces lettres et qu'un plan d'action a été établi en conséquence.

Pauline Chauvier insiste sur le fait que cette démarche doit émaner de la Plénière qui approuve les démarches effectuées par le Bureau jusqu'à ce jour.

## **12. Budget 2017 & projection 2018**

Les chiffres finalisés seront proposés à la Plénière de septembre.

## **13. Conseil disciplinaire : situation actuelle et nomination des Présidents suppléants**

Le traitement des plaintes disciplinares avancement bien et le retard accumulé dû à un lancement tardif des Conseils Disciplinares sera apuré pour la fin de l'année.

À ce jour, un appel contre une sanction disciplinaire a été introduit.

La Présidente demande plus d'informations sur le nombre de dossiers disciplinaires traités et le type de décisions prises pour la prochaine Plénière et désire ajouter le sujet à l'Ordre du jour de la réunion de septembre avec l'intervention des greffiers.

Presque 60% des dossiers introduits sont traités.

Le Trésorier remarque qu'il y a des lacunes dans la législation encadrant la procédure disciplinaire, par ex. Le fait que les plaintes puissent être introduites anonymement et qu'il n'y a pas de phase d'étude pour évaluer les plaintes avant qu'elles ne soient transmises au Conseil disciplinaire. Ce dernier assure que les plaintes reçues ne sont pas jugées sur leur bien-fondé à leur réception avant d'être transmises au Conseil disciplinaire. Le psychologue accusé doit parfois préparer un dossier complet pour des plaintes qui ne sont pas sérieuses. Le Trésorier veut examiner si des actions peuvent être entreprises, par exemple auprès du gouvernement, pour modifier la procédure.

La Présidente propose de rechercher s'il est possible que les Conseils disciplinaires puissent résoudre ce problème au travers de leur règlement d'ordre intérieur, plutôt que de passer par le gouvernement, ce qui prendrait beaucoup de temps. Le Trésorier indique que l'idée sera discutée plus largement dans le Bureau.

Par ailleurs, le Président suppléant de la chambre néerlandophone du Conseil Disciplinaire a été nommé par le Ministre et nous attendons encore la nomination du Président suppléant pour la chambre francophone.

#### **14. Futur comme Ordre : situation actuelle**

Le Trésorier annonce que l'Ordre des Psychologues sera développé quand un accord concernant la modification du cadre légal de l'Ordre des médecins est atteint. Si un accord est trouvé, une proposition de loi pour créer l'Ordre des psychologues sur la même base sera faite. Le Directeur a communiqué au cabinet De Block que les fédérations aimeraient être au courant des principes de base que le Ministre aimerait suivre pour la création d'un Ordre des Psychologues. Suite à cela, une invitation va être lancée à la Commission et aux associations professionnelles reconnues qui y sont représentées pour une rencontre en septembre ou octobre.

#### **15. Projets de recherche**

L'appel pour les propositions de projets de recherche a été envoyé aux Doyens des universités belges. Un Doodle a été envoyé aux membres de la Plénière qui se sont proposés pour participer au comité qui va juger les projets. Une proposition sera faite pour la Plénière de septembre.

#### **16. Fin de la réunion**

Quand les nouveaux bureaux (bureaux supplémentaires et salle de réunion supplémentaire) de la Commission des Psychologues seront prêts, un drink sera organisé pour tous les collaborateurs.

La Présidente lève la séance.



Commission des Psychologues

**Commission des Psychologues**

Avenue des Arts, 3 . 1210 Bruxelles

[www.compsy.be](http://www.compsy.be)

**Secrétariat**

T +32 2 503 29 39

[info@compsy.be](mailto:info@compsy.be)



[/compsyBelgium](https://www.facebook.com/compsyBelgium)



[/company/2831105](https://www.linkedin.com/company/2831105)



[/CompsyBelgique](https://twitter.com/CompsyBelgique)

---